

## **Règlement jeu-concours**

### **Concours : Remportez une journée pour vivre l'arrivée de la Flamme Olympique depuis le château d'If**

#### **Article 1 : Organisation du Jeu**

Le Centre des monuments nationaux, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, immatriculé sous le numéro SIREN 180 046 013 et dont le siège social se trouve Hôtel de Sully, 62 rue Saint-Antoine, 75186 Paris cedex 04 (l'Organisateur), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, sur Instagram, intitulé « Remportez une journée pour vivre l'arrivée de la Flamme Olympique depuis le château d'If » (ci-après le « Jeu-Concours »).

Le jeu-concours est organisé en collaboration (publication partagée) avec les comptes Instagram @lecmn, @chateauIf, @mon\_intercites.

Le Jeu se déroule du 8 avril 2024 à 17h au 12 avril 2024 à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi).

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

#### **Article 2 : Conditions de participation**

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique résidant en France et ayant atteint l'âge de 18 ans à la date d'ouverture du Jeu-Concours. Une seule participation par adresse e-mail et par foyer est autorisée par jour.

Ne sont pas autorisées à participer au jeu-concours, toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours ainsi que les membres de leurs familles directes, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur.

Pour participer au jeu-concours sur Instagram, chaque Participant doit préalablement créer un compte Instagram en s'inscrivant sur le site internet concerné et suivre le compte officiel Instagram de @lecmn, @chateauIf et @mon\_intercites accessibles aux adresses suivantes :

<https://www.instagram.com/lecmn/>

[https://www.instagram.com/mon\\_intercites](https://www.instagram.com/mon_intercites)

<https://www.instagram.com/chateauif/>

La participation au Jeu-Concours « Remportez une journée pour vivre l'arrivée de la Flamme Olympique depuis le château d'If » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

L'Organisateur exclut toute responsabilité quant à cette inscription et les relations entre les exploitants du site Facebook et le Participant. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

#### **Article 3 : Déroulé du Jeu-Concours et désignation des gagnants**

**3.1** Le 8 avril 2024 à 17h, une publication sera publiée en collaboration entre les comptes Instagram @lecmn, @chateauIf et @mon\_intercites pour informer les communautés du concours « Remportez une journée pour vivre l'arrivée de la Flamme Olympique depuis le château d'If »

Les internautes ont jusqu'au 12 avril 2024 à 23h59 (heure locale) pour participer au concours.

Le deux gagnants seront tirés au sort le 15 avril et contactés directement en message privé par le compte @lecmn.

**3.2** Pour être tiré au sort, les deux gagnants doivent :

- suivre les trois comptes @lecmn, @chateaulf et @mon\_intercites
- aimer la publication du jeu concours
- commenter la publication en mentionnant une personne

Le tirage au sort désignera deux gagnants.

## **Article 4 : Lots**

**4.1** Le deux gagnants seront contactés directement en message privé par le compte @lecmn afin que les gagnants communiquent leurs coordonnées pour l'attribution des lots.

En s'abonnant aux comptes @lecmn, @chateaulf et @mon\_intercites, les participants acceptent d'être contactés via leur compte usager, dans l'hypothèse où ils gagneraient.

**4.2** Chaque gagnant reçoit un lot composé de :

- 1 bon d'achat aller-retour en train (deux codes d'achat assurant chacun une prise en charge à 100% d'un trajet simple, pour un trajet en TGV INOUI, Intercités et TER uniquement. Codes à utiliser sur SNCF Connect.)
- 1 nuit à l'Odalys City de Marseille pour 2 personnes, petit déjeuner inclus pour la nuitée entre le 7 et 8 mai 2024.
- 2 places aller-retour pour la traversée vers le château d'If le 8 mai (15€ l'unité)
- 2 places pour le spectacle "ROOM WITH A VIEW" présenté au château d'If le 8 mai (événement gratuit)
- 2 entrées pour visiter le monument (7€ l'unité)

Coût total : 44 €

**4.3** Les gagnants s'engagent à prendre bonne note des informations pratiques pour le bon déroulé et la mise en œuvre de cette journée. @lecmn et @chateaulf seront ses interlocuteurs privilégiés.

Un seul gain sera attribué par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse email) pendant toute la durée du jeu concours.

## **Article 5 : Remise ou retrait des Lots**

**5.1** Les gagnants devront répondre par courriel au plus tard dans les 7 jours de l'envoi de la notification par l'Organisateur, ou selon les instructions particulières figurant dans la notification. Ils devront fournir leurs coordonnées courriel et postale pour l'envoi des deux invitations.

À défaut de réponse dans le délai imparti, l'Organisateur se réserve le droit d'invalidier leurs participations et de désigner un autre gagnant lors d'un nouveau tirage au sort parmi les participants restants.

Le lot sera envoyé dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la réception par l'Organisateur de la réponse par courriel du gagnant, à l'adresse postale communiquée par le gagnant lors de sa confirmation de gain du Jeu-Concours ou à toute autre adresse convenue entre les parties.

L'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire directement auprès des établissements ayant assurés l'acheminement, dans un délai raisonnable.

**5.2** Les deux invitations attribuées sont personnelles et non transmissibles. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

## **Article 6 : Données personnelles**

6.1 Les données personnelles communiquées par les participants font l'objet d'un traitement informatique destiné aux finalités suivantes :

- Déroulement du jeu concours.

L'Organisateur est le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants.

Les données sont conservées par l'Organisateur pendant un délai de 1 mois à compter de leur collecte.

6.2 Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés dite loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, les participants bénéficient d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant, que les participants peuvent exercer en s'adressant à l'Organisateur, à l'adresse suivante : [webmaster@monuments-nationaux.fr](mailto:webmaster@monuments-nationaux.fr).

## **Article 7 : Responsabilité**

7.1 L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'erreur, omission ou autre, de ses employés, représentants ou autres, dans les limites autorisées par la loi, pour toute panne, défaillance, perte ou déception dont un participant pourrait être victime, quelle qu'en soit l'origine, et résultant de la participation au Jeu-Concours et/ou du gain.

7.2 La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contaminations par des éventuels virus. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de systèmes informatiques ou de télécommunications (notamment l'accès à internet), de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs ou de tout autre incident technique (notamment problème d'accès à Facebook) empêchant le déroulement ou la participation au Jeu-Concours ou de tout autre cas de force majeure ou fait d'un tiers.

## **Article 8 : Accès au règlement**

Le Règlement est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : [webmaster@monuments-nationaux.fr](mailto:webmaster@monuments-nationaux.fr)

## **Article 9 : Loi applicable et interprétation**

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'Organisateur dans le respect de la législation française.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu-Concours et/ou à la sélection du gagnant devra être formulée par écrit à l'adresse e-mail de l'Organisateur : [webmaster@monuments-nationaux.fr](mailto:webmaster@monuments-nationaux.fr).

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la date de clôture du Jeu-Concours.